



## Politique en matière de voyage international des équipes

Cette politique s'applique aux équipes qui voyagent pour des compétitions ou des matchs à l'extérieur du Canada.

### Frais d'administration : 100 \$

\*Veuillez noter que les demandes qui nécessitent une approbation de dernière minute (72 heures ou moins) feront l'objet de frais supplémentaires de 100 \$

### Compétitions ou matchs internationaux

1. Chaque équipe participant à une compétition ou un match international doit soumettre une demande de voyage international à son association provinciale/territoriale pour approbation.
2. Une fois la demande de voyage de l'équipe reçue de l'association provinciale ou territoriale, Canada Soccer traite le formulaire de demande de participation à une compétition ou un match international et le transmet à la Concacaf pour approbation.

*Les demandes d'autorisation de participation et/ou d'accueil d'un match international de deuxième catégorie doivent être faites par le biais du formulaire officiel de la FIFA intitulé « Formulaire de demande de participation à un match ou une compétition international(e) de deuxième catégorie »*

### Responsabilités de l'équipe

1. Il est de la responsabilité de l'équipe effectuant le voyage de confirmer que le tournoi auquel elle participe a reçu l'approbation appropriée (c'est-à-dire que l'association nationale respective a donné son accord).
2. Une fois que cela a été confirmé, l'équipe doit remplir le formulaire de demande de voyage provincial/territorial.
3. Les équipes doivent aussi remplir le formulaire de demande de Canada Soccer en précisant le nom du tournoi ou la nature des matchs hors concours. Une liste complète des matchs et des dates est requise pour le traitement. Si l'équipe se déplace pour participer à un tournoi, une copie du règlement de la compétition doit être incluse.
4. Ce formulaire est soumis à l'association provinciale/territoriale pour approbation avec le formulaire de demande de Canada Soccer.
5. Une fois cette approbation accordée par l'association provinciale ou territoriale, le formulaire est transmis à Canada Soccer pour approbation au moins trente (30) jours avant le premier match.